

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

11-12-2023-032

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Carmen FLORE a donné procuration à Corinne BRENET-GRANDET, Christiane GROSSET a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

ABSENTS : BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis.

Monsieur Philippe MARTIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Date de
Convocation

5/12/2023

Date d’Affichage

5/12/2023

Nombre de
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Votants : 21

Absents : 2

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, président de la commission Finances expose et commente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2024 de la commune. Ce projet a été élaboré suite aux décisions fixées par la Commission Finances comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses par chapitre.

011 - Charges à caractère général	1 100 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 980 580,00
014 - Atténuations de produits (FPIC et dette sociale)	108 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	888 000,00
66 - Charges financières	53 500,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00

Total des dépenses réelles	4 135 080,00
023 - Virement à la section d'Investissement	270 000,00
042 – Opérations d'ordre entre sections (dot. Amort.)	1 017 000,00

Total des dépenses d'ordre	1 287 000,00

Total des dépenses de fonctionnement	5 422 080,00 €
---	-----------------------

Section de Fonctionnement – Recettes par chapitre.

013 – Atténuations de charges	13 994,33
70 – Produits des services, du domaine et ventes div.	205 300,00
73 – Impôts et Taxes	2 750 000,00
731- Fiscalité locale	1 720 000,00
74 – Dotations, subventions et participations	460 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	150 000,00
77 – Produits exceptionnels	5 000,00

Total des recettes réelles	5 304 294,33

042 - Opération d'ordre de transfert entre sections 117 785,67

Total des Recettes de fonctionnement	5 422 080,00 €
---	-----------------------

Section d'Investissement – Dépenses par chapitre.

21 - Opérations d'équipement	2 172 000,00
16 - Emprunts et dettes (Capital)	447 722,52
27 – Autres Immobilisations financières	95 091,81

Total des dépenses réelles	2 714 814,33
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 785,67

Total des dépenses d'investissement	2 832 600,00 €
--	-----------------------

Section d'Investissement – Recettes par chapitre.

24 – Produits de cession	230 000,00
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	400 000,00
13- Subventions d'investissement	383 000,00
16- Emprunt et dettes financières	532 600,00

Total des recettes réelles	1 545 600,00

021- Virement de la section de fonctionnement	270 000,00
040- Opérations d'ordre (dot. Amorts)	1 017 000,00

Total des recettes d'ordre	1 287 000,00

Total des Recettes d'investissement	2 832 600,00 €
--	-----------------------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avis de la commission des Finances du 4 décembre 2023,

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

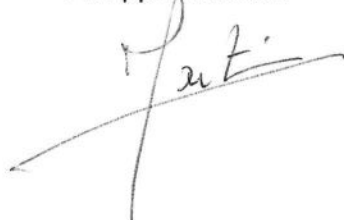
- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget général, arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	5 422 080,00 €	5 422 080,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	2 832 600,00 €	2 832 600,00 €
TOTAL	8 254 680,00 €	8 254 680,00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des diverses factures et à l'encaissement des recettes conformément aux crédits inscrits au Budget Général de l'exercice 2024.

Le secrétaire de séance

Philippe MARTIN



Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11-12-2023-033

<u>Date de Convocation</u>
5/12/2023
<u>Date d’Affichage</u>
5/12/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Votants : 21
Absents : 2

L’an deux mille vingt-trois, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Carmen FLORE a donné procuration à Corinne BRENET-GRANDET, Christiane GROSSET a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

ABSENTS : BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis.

Monsieur Philippe MARTIN a été nommé Secrétaire de Séance.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire et Président de la commission Finances, expose et commente à l’assemblée le projet du Budget Annexe 2024- Exploitation Forestière. Ce projet a été élaboré suite aux décisions fixées par la Commission Finances comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général	77 300,00
66 - Charges financières	3 188,24

Sous-Total des dépenses de gestion courante	80 488,24
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	51 811,76

Dépenses totales	132 300,00 €
-------------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement :

70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 769,00
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	16 231,00
74718 – Reversement du budget général	31 300,00

Total des recettes	132 300,00

Recettes totales	132 300,00 €
-------------------------	---------------------

Les chapitres de la section d’investissement se présentent comme suit :

Dépenses d’investissement :

21 – Immobilisations corporelles	18 769,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	25 000,00
040 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	16 231,00

Dépenses totales	60 000,00 €
-------------------------	--------------------

Recettes d’investissement :

13 – Subvention d’investissement (hors 138)	8 188,24
040 - Opérations d’ordre entre sections	51 811,76

Recettes totales	60 000,00 €
-------------------------	--------------------

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2,

- VU la Loi d'Orientation n° 92.125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avis de la commission finances du 4 décembre 2023,

Ayant entendu l'exposé et les commentaires du rapporteur des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (20 pour, 1 abstention (Gervasoni)) :

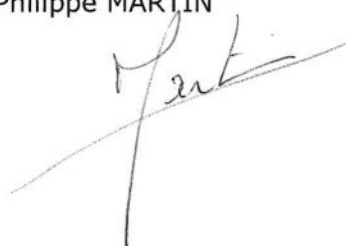
- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget annexe du Service Exploitation Forestière, arrêté comme suit :

EXPLOITATION FORESTIERE	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	132 300,00 €	132 300,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	192 300,00 €	192 300,00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des diverses factures et à l'encaissement des recettes conformément aux crédits inscrits au budget annexe de l'Exploitation Forestière 2024.

Le secrétaire de séance

Philippe MARTIN



Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

11-12-2023-034

<u>Date de Convocation</u>
5/12/2023
<u>Date d’Affichage</u>
5/12/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Votants : 21
Absents : 2

L’an deux mille vingt-trois, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Carmen FLORE a donné procuration à Corinne BRENET-GRANDET, Christiane GROSSET a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

ABSENTS : BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis.

Monsieur Philippe MARTIN a été nommé Secrétaire de Séance.

**BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2024
APPROBATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES**

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire et Président de la commission Finances, expose et commente à l’assemblée le projet du Budget Annexe 2024 – Salles Municipales. Ce projet a été élaboré suite aux décisions fixées par la Commission Finances comme suit :

Les chapitres de la section de fonctionnement s’élèvent aux sommes suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général	89 295,56
012 - Charges de personnel et frais assimilés	90 000,00

Sous-Total des dépenses réelles	179 295,56
042 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	33 704,44

Dépenses totales **213 000,00 €**

Recettes de fonctionnement :

70 – Vente de Produits fabriqués	41 000,00
74 – Subventions d’exploitation	172 000,00

Recettes totales	213 000,00 €
-------------------------	---------------------

Les chapitres de la section d’investissement se présentent comme suit :

Dépenses d'investissement :

21 – Immobilisations corporelles	33 704,44
----------------------------------	-----------

Dépenses totales	33 704,44 €
-------------------------	--------------------

Recettes d'investissement :

040 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	33 704,44
--	-----------

Recettes totales	33 704,44 €
-------------------------	--------------------

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales : Articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2,

- VU la Loi d’Orientation n° 92.125 du 06 Février 1992 relative à l’organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avis de la commission finances du 4 décembre 2024,

Ayant entendu l’exposé et les commentaires du rapporteur des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

ADOPTÉ le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Salles Municipales, arrêté comme suit

SALLES MUNICIPALES	DEPENSES	RECETTES
SECTION EXPLOITATION	213 000,00 €	213 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	33 704,44 €	33 704,44 €
TOTAL	246 704,44 €	246 704,44 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des diverses factures et à l'encaissement des recettes conformément aux crédits inscrits au Budget Annexe des Salles Municipales – Exercice 2024.

Le secrétaire de séance

Philippe MARTIN



Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11-12-2023-035

<u>Date de Convocation</u>
5/12/2023
<u>Date d’Affichage</u>
5/12/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Votants : 21
Absents : 2

L’an deux mille vingt-trois, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Carmen FLORE a donné procuration à Corinne BRENET-GRANDET, Christiane GROSSET a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

ABSENTS : BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis.

Monsieur Philippe MARTIN a été nommé Secrétaire de Séance.

PRIME DE POUVOIR D’ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rapporte que l’état a annoncé le 12 juin 2023 la mise en œuvre d’une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d’achat des agents dont la rémunération mensuelle brute n’excède pas 3 250 euros par mois en moyenne sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La mise en œuvre de cette prime s’est traduite par un décret publié le 1^{er} novembre.

Le versement de la prime n’est pas obligatoire et sa mise en œuvre est conditionnée à une délibération des collectivités territoriales

Sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d’une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale,

Vu l’avis du Comité Social Territorial,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article L714-4, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires de leurs agents, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l’Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DECIDE** l’attribution de la prime pouvoir d’achat exceptionnelle pour les agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 €.

I. - Pour en bénéficier, les agents publics doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

1° Avoir été nommés ou recrutés par un employeur territorial à une date d’effet antérieure au 1^{er} janvier 2023.

2° Être employés et rémunérés par un employeur territorial au 30 juin 2023.

II. - La rémunération brute mentionnée à l'alinéa précédent correspond à celle définie à l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale de laquelle sont déduits les éléments suivants de rémunération versés au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 :

1° L'indemnité mentionnée à l'article 1^{er} du décret du 6 juin 2008 susvisé (GIPA);

2° Les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1^{er} du décret du 25 février 2019 susvisé (IHTS), dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

III. - Pour les agents publics qui n'ont pas été employés et rémunérés pendant la totalité de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération de référence brute.

Lorsque plusieurs employeurs ont successivement employé et rémunéré l'agent public au cours de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par le dernier employeur et corrigée selon les modalités prévues à l'alinéa précédent pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs emploient et rémunèrent simultanément l'agent public au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque employeur, corrigée selon les mêmes modalités que ci-dessus pour correspondre à une année pleine.

- **DIT** que le montant de la prime exceptionnelle forfaitaire prévue à l'article 1^{er} est modulé en fonction de la rémunération brute définie à l'article II selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

- **DIT** que la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toute autre prime ou indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime prévue par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour la fonction publique de l'Etat et la fonction publique hospitalière.

- **DIT** que la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle est versée en une ou plusieurs fractions par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

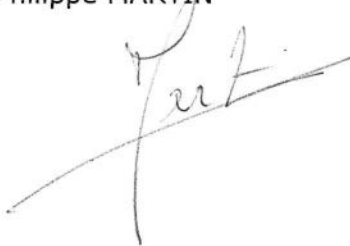
Lorsque plusieurs employeurs emploient et rémunèrent l'agent public au 30 juin 2023, chaque employeur verse la prime selon les montants ci-dessus, après avoir corrigé la rémunération selon les modalités prévues au III de l'article 1.

- **DIT** que la prime de pouvoir de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée au mois de janvier 2024 (au plus tard le 30 juin 2024)

- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

Le secrétaire de séance

Philippe MARTIN



Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11-12-2023-036

<u>Date de Convocation</u>
5/12/2023
<u>Date d’Affichage</u>
5/12/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Votants : 21
Absents : 2

L’an deux mille vingt-trois, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Carmen FLORE a donné procuration à Corinne BRENET-GRANDET, Christiane GROSSET a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

ABSENTS : BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis.

Monsieur Philippe MARTIN a été nommé Secrétaire de Séance.

CESSION DES PARCELLES AB142-145-146, AC123-276-684

Monsieur Le Maire informe l’assemblée que la commune d’Arbent est propriétaire de plusieurs bâtiments vétustes et inhabitables. Il précise qu’un acheteur potentiel, Philippe Cellupica, dirigeant de société, nous a contacté pour acquérir ces bâtiments en vue de les rénover pour les louer ou les revendre. Cette personne a déjà réalisé plusieurs réhabilitations sur Oyonnax, Montréal-La-Cluse, Nantua, Ambérieu ou d’autres villes du secteur.

La première partie des bâtiments est composée des parcelles AB142, AB145, AB146. Les bâtiments sont situés à côté de la mairie et de l’ancienne pharmacie, entre la rue du Général Andréa et la rue du Cardinal Aleman.

La seconde partie est composée de la parcelle AC684, AC276 et son terrain mitoyen en AC123. Les bâtiments sont situés le long de la rue du Général De Gaulle en face de l’école Clavel.

Monsieur le Maire rappelle qu’il n’y a, à ce jour, aucun projet de réhabilitation ou de rénovation pour ces tenements immobiliers.

L’ensemble des propriétés a été proposé à l’acheteur au prix de 230 000 €. Ce prix correspond au prix d’achat des parcelles moins les amortissements pratiqués sur les biens à la date d’aujourd’hui.

L’estimation demandée aux services des Domaines est de 270 000 € avec une marge d’appréciation de 15 % en plus ou en moins, soit 229 500 € pour le prix le plus bas.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’estimation du Service des Domaines en date du 29 novembre 2023,

VU le rapport d’expertise du 2 août 2023 de l’étude notariale CBJ à Oyonnax.

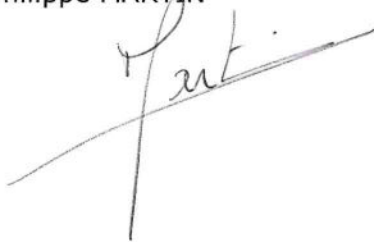
Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE de céder les parcelles AB142, AB145, AB146, AC123, AC276, AC684 à la société représentée par Monsieur Philippe Cellupica,
- DIT que le prix de cession est fixé à 230 000 euros.
- DIT que les frais liés à cette cession sont à la charge du vendeur.
- DIT que la recette sera inscrite au budget général de la commune.
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire de séance

Philippe MARTIN



Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

PHILIPPE CRACCHIOLO.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11-12-2023-037

<u>Date de Convocation</u>
5/12/2023
<u>Date d’Affichage</u>
5/12/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Votants : 21
Absents : 2

L’an deux mille vingt-trois, le onze décembre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

Carmen FLORE a donné procuration à Corinne BRENET-GRANDET, Christiane GROSSET a donné procuration à Aline MARET-GUELPA, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

ABSENTS : BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis.

Monsieur Philippe MARTIN a été nommé Secrétaire de Séance.

ACOMPTÉ SUBVENTION MUNICIPALE AU CENTRE SOCIAL POUR L’ANNEE 2024

Monsieur DESSORS Stéphane, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative, aux Sports et à la jeunesse, présente à l’Assemblée la proposition d’acompte sur la subvention au Centre Social pour l’exercice 2024.

Il précise que la commune a versé l’année dernière une subvention de 310 000 € au Centre Social d’Arbent, inscrite au budget primitif de l’année 2023 afin de lui permettre de couvrir en partie ses frais de fonctionnement.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie du Centre Social au début de l’année 2024, Monsieur DESSORS propose de voter un acompte de 120 000 € sur la subvention 2024 et de l’inscrire sur le budget primitif 2024-budget général.

Le conseil d’administration du Centre Social présentera prochainement un plan stratégique d’intervention et un budget prévisionnel pour l’année prochaine. Le Conseil Municipal sera alors amené à se prononcer sur le montant définitif de la subvention totale au titre de l’année 2024.

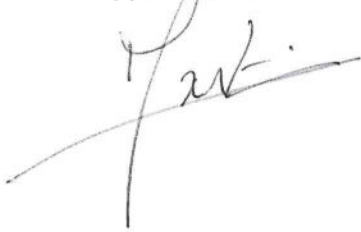
- VU le vote du Budget Primitif relatif à l’Exercice 2024,
- CONSIDERANT l’importance et le rôle du Centre Social pour la vie locale,
- CONSIDERANT la nécessité de verser en début d’année un acompte sur la subvention 2024 pour ne pas pénaliser le fonctionnement du Centre Social.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de verser au Centre Social pour l'Exercice 2024, un acompte de 120 000 €.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024-budget général en Section de Fonctionnement Article 65748.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention.

Le secrétaire de séance
Philippe MARTIN



Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
PHILIPPE CRACCHIOLO.

